

## Lorsque vous êtes sur le site : [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), pour déclarer la TVA, vous arrivez à :

### 1 - Sélectionnez dans le tableau suivant la période de votre déclaration

Période d'imposition	Date limite de dépôt	Type de déclaration	Date de dépôt
<a href="#">2016</a>	03/05/2017	3517SCA12	
<a href="#">2015</a>	03/05/2016	3517SCA12	<a href="#">19/04/2016</a>

En cliquant sur 2016, vous arrivez au formulaire de déclaration :

I - TVA BRUTE			
OPERATIONS NON IMPOSABLES			
01	Achats en franchise	<input type="text"/>	
02	Exportations hors UE	<input type="text"/>	
03	Autres opérations non imposables	<input type="text"/>	
04	Livraisons intracommunautaires	<input type="text"/>	
4B	Ventes de biens ou prestations de services réalisées par un assujetti non établi en France (article 283-1 du Code général des impôts)	<input type="text"/>	
4D	Livraisons d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid non imposables en France	<input type="text"/>	
OPERATIONS IMPOSABLES			
Réalisées en France Métropolitaine		Base hors taxe	Taxe due
5A	Taux normal 20%	<input type="text"/>	<input type="text"/>
06	Taux réduit 5,5 %	<input type="text"/>	<input type="text"/>
6C	Taux réduit 10%	<input type="text"/>	<input type="text"/>

**En case 6C, dans la colonne Base Hors Taxes**, vous inscrivez la somme HT des loyers reçus en 2016,

Ces loyers ont été versés normalement pour tous :

Le 15.03.2016 à hauteur d'un demi trimestre

Le 18.07.2016 à hauteur d'un trimestre complet

Attention : les loyers vous ont été versés en TTC avec une TVA à hauteur de 10 %, soit par exemple : 782.95 € TTC = 711.68 € HT

C'est bien, pour exemple, cette somme de 711 € à inscrire en ligne 6C Colonne Base hors taxe.



Cette somme est à inscrire en ligne 20 du chapitre : TVA DEDUCTIBLE :

II - TVA DEDUCTIBLE		
AUTRES BIENS ET SERVICES		Taxe déductible
20	Déductions sur factures (1)	70
21	Déductions forfaitaires (1)	
22	<b>TOTAL</b> (lignes 20 + 21)	70

Et c'est tout, pour la TVA,

Ne pas oublier de cocher :

Êtes-vous redevable de taxe sanitaire ou phytosanitaire ?  Oui  Non

Êtes-vous redevable de prélèvements sur les jeux et paris ?  Oui  Non

Dans ce cas, la TVA à rembourser à l'administration fiscale : 1 € inscrit en ligne 56 :

SOLDE A PAYER		
54	TVA (report de la ligne 33)	1
55	Taxes assimilées (total lignes 36 à 81)	
56	<b>Attention</b> : Une situation de TVA créditrice (ligne 49 servie) ne dispense pas du paiement des taxes assimilées déclarées ligne 55 <b>TOTAL A PAYER</b> (lignes 54 + 55)	1

Ne pas oublier ensuite de cliquer sur :

Valider

Puis sélectionner la déclaration à payer en cliquant dessus

Au fil des pages apparaissant, vous pouvez les imprimer si vous voulez.

Puis confirmer le montant à payer en cliquant sur Confirmer

Puis vérifier votre numéro de compte bancaire sur lequel la somme sera prélevée

Puis cliquer sur confirmer

Puis cliquer sur OK.

Puis cliquer sur Quitter